



**Compte-rendu du Conseil Communautaire
Du lundi 02 mai 2011 à 19 heures 00,
Salle Gabrielle d'Estrées, à Coucy le Château
(Aisne).**

L'an deux mil onze, le deux mai à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 19 heures 15 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

Liste d'appel du Conseil Communautaire du 02/05/2011

Communes		DELEGUES TITULAIRES			Présent	Absent	Absent Représenté	DELEGUES SUPPLEANTS			Présent	Absent	Votant
BARISIS-AUX-BOIS	1	M. BOBO	François	X			Mme ARMANI	Françoise		X			
	2	M. PERNAUT	Guy		X		M. FLAMANT	Jean		X			
BICHANCOURT	3	M. DECOOL	Michel	X			M. THUILLIER	Jean-Jacques		X			
	4	M. FERRANDIERE	Jean-Noël	X			M. MANNE	René		X			
CHAMPS	5	M. CREPEAUX	Pascal		X		M. BOLLIOT	Laurent		X			
COUCY-LA-VILLE	6	M.VAGNIEZ	Roger	X			M.LEFEVRE	Philippe	X				
COUCY-LE-CHÂTEAU	7	M. DUMINIL	Jack	X			M. DAUCHELLE	Patrice	X		X		
	8	M.CAUX	Patrick	X			Mme BENNECEUR	Stéphanie		X			
	9	Mme LECAUX	Luminita		X	X	Mme CHICHMANIAN	Patricia		X			
CRECY-AU-MONT	10	M. GILLIARD	Henri		X	X	M. FLAMANT	Léon	X		X		
FOLEMBRAY	11	Mme PETIT	Franciane	X			M. POITOU	Xavier		X			
	12	M. CORDIER	Denis	X			M. HOTTIN	Bernard	X				
	13	M. DEREUDRE	Serge	X			M. MEY	James		X			
GUNY	14	M SMORAG	Henri		X	X	M. LAFRANCAISE	Daniel	X		X		
JUMENCOURT	15	M. MARTIN	Jacques	X			Mme TUST	Sabine	X				
LANDRICOURT	16	M. BELOT	Jean		X	X	M. LETOFFE	Didier	X		X		
LEUILLY-SOUS-COUCY	17	Mme BASDEVANT	Anne Marie	X			Mme BRENGUES	Annick	X				
PONT-SAINT-MARD	18	M. COOREVITS	Jean Michel	X			Mme PIERRET	Anne Marie	X				
QUINCY-BASSE	19	M. TURQUIN	Guy		X		M. LOTH	André		X			

SAINT-AUBIN										
20	M. PHILIPON	Benoît	X			M. CARBONNIER	Michel	X		
SAINT-PAUL-AUX-BOIS										
21	M. LECLERCQ	Jean-Marie	X			Mme LARDE	Marie-France		X	
SELENS										
22	M. NICPON	Guy	X			M. CHEVREUX	Bernard	X		
SEPTVAUX										
23	M. LAUTOUT	Christophe	X			M. CAVELIER	Marc	X		
TROSLY-LOIRE										
24	M. LEMOINE	Thierry	X			M. LOUIS	Daniel		X	
25	Mme GIRARD	Betty	X			M. THEVENIN	Jean	X		
VERNEUIL-SOUS-COUCY										
26	M. CORNILLE	Roger	X			M. SEPPE	Bernard		X	

19 7 4

13 13 4

Présents 32

Votants 23

23 délégués votants titulaires ou suppléants sur les 26 délégués. Le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 13/12/2010
2. Schéma départemental de l'intercommunalité – Délibération de principe
3. Affaires scolaires : Fermeture de classes
4. ALSH : Nouveaux Tarifs - Modification du règlement
5. Personnel : Création de postes
6. OM : Adhésion de la CC des Villes d'Oyse au SIRTOM du Laonnois
7. Prise de compétence Tourisme
8. Validation des indemnités attribuées au comptable du trésor
9. Validation des projets d'investissement, de leur plan de financement
10. Attribution de compensation 2011
11. Budget Général : CA 2010 - Compte de gestion 2010 - Affectation du résultat - Vote des quatre taxes - Budget Primitif 2011
12. Budget Ordures Ménagères : CA 2010 - Compte de gestion 2010 - Budget Primitif 2011
13. Budget SPANC : CA 2010 - Compte de gestion 2010 - Budget Primitif 2011
14. Information sur Projet de territoire
15. Questions diverses.

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance :
Monsieur Denis CORDIER est élu.

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 décembre 2010

Le Président demande aux délégués du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du 13 décembre 2010 qui leur a été envoyé.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Schéma départemental de l'intercommunalité – Délibération de principe

M le Président rappelle à l'assemblée que le Préfet, en charge de ce dossier, a pour mission d'établir pour la fin de l'année une nouvelle carte intercommunale visant à réduire à 0 le nombre de communes « Isolées » et à dissoudre les syndicats les plus « fragiles »

Le Val de l'Ailette est concerné par cette opération puisque 8 communes du canton de Coucy le Château ne sont rattachées à aucune intercommunalité. Ce sont les suivantes

Nom de la commune	Population municipale	Pop.comptée à part	Population totale
Besmé	158	4	162
Blérancourt	1 276	54	1 330
Bourguignon-sous-Coucy	91	0	91
Camelin	444	10	454
Fresnes	145	0	145
Manicamp	310	13	323
Pierremande	278	3	281
Quierzy	437	6	443
	3 139	90	3 229

Le président précise qu'il souhaite connaître ce soir la position de principe de son assemblée vis-à-vis de l'intégration potentielle de ses communes.

Il précise que pour l'aspect fiscal, une première simulation a été faite pour Camelin, qui souhaite venir chez nous, par la perception et la direction des finances de Laon. Cette simulation est présentée et il en ressort qu'à fiscalité globale équivalente (Commune + CCVA) les recettes réelles de la commune après adhésion seraient de l'ordre de 69 700 €. Cela représente une baisse de 36 180 € par rapport à avant mais cette perte est compensée par :

- Le versement de l'attribution de compensation CCVA : 11 065 €
- La Prise en charge des dépenses scolaires : 27 150 €

Les simulations pour les autres communes pourront être réalisées de la même façon.

M Lemoine soumet le sujet à la salle :

Monsieur Philipon : Nous avons peu d'élément pour nous prononcer ce soir. Ne vaut-il mieux pas attendre de connaître la proposition du préfet ?

Monsieur CAUX : Les communes isolées seront de toute façon obligées d'intégrer une intercommunalité. L'intérêt de la CCVA est de couvrir l'ensemble du Canton, la CCVA est trop petite, elle représente aujourd'hui 8 447 habitants avec l'intégration de Camelin elle serait d'une taille économique plus raisonnable. Il faut arrêter d'être frileux.

Monsieur LEMOINE : Il s'agit simplement d'une délibération de principe visant les communes souhaitant rejoindre la CCVA.

Monsieur CORDIER : Il s'agit de savoir si toutes les communes isolées sont acceptées viendra ensuite les décisions des communes, pas de discrimination.

Monsieur CHEVREUX : c'est le Préfet qui décidera, mais il faut néanmoins se rendre à l'évidence que pour les communes qui se verront intégrer d'office par décision du Préfet au territoire de la CCVA cela rendra les choses plus difficiles pour nous dans l'avenir.

Monsieur PHILIPPON : je suis d'accord pour les communes volontaires, sinon on court à la catastrophe.

Monsieur LAUTOUIT, je partage le même avis que Monsieur PHILIPON, il faut être prudent quant à l'intégration des communes qui ne voudraient pas venir à la CCVA.

A l'issue de cet échange M le Président, précisant que tout le monde devra se prononcer sur le projet de schéma qui sera établi, propose qu'au vu

- du SCOT du Pays Chaunois et ses orientations,
- de la nature des communes concernées similaires aux nôtres,
- de leur proximité géographique et leur appartenance au canton, sans que cela remette en question le bassin d'emploi et ou bassin de vie,
- de l'impact fiscal limité
- de la vocation développement économique de la CCCT et sa position de principe refusant les communes isolées du canton

l'assemblée émette un avis de principe favorable à l'accueil des communes isolées sous réserve d'une étude préalable des conséquences financières

Soumise au vote cette proposition est approuvée à l'unanimité.

3. Affaires scolaires

Le Président informe l'assemblée des possibles fermetures de classes sur le territoire pour la prochaine rentrée scolaire. Il s'agit d'une classe sur la commune de Barisis et de la Classe d'Intégration Scolaire sur la commune de Coucy le Château.

En ce qui concerne la CLIS, les représentants de la CCVA n'ont pas pu en discuter avec l'Inspection Académique lors de l'audition concernant Barisis. Le Président précise que M. Jean-Claude DUMONT a rendez-vous avec l'Inspection Académique ce mercredi 04 mai pour discuter de l'intérêt de conserver la CLIS sur notre territoire, son intervention se fera en tant que Conseiller Général.

Pour la classe de Barisis, un sursis lié à notre étude de restructuration scolaire est possible, la CCVA va faire une proposition à l'Inspection Académique pour la continuité de cette classe dans le cadre d'un regroupement scolaire ou autre, mais la CCVA doit étudier ce dossier et faire des propositions concrètes d'ici un an.

Monsieur BOBO, Maire de Barisis précise que cela va être difficile de conserver cette 4^{ème} classe car pour la prochaine rentrée l'effectif total serait de 65 enfants.

Mme BASDEVANT : pourquoi la CCVA ne prend t'elle pas une motion :

- contre les fermetures d'écoles sur le territoire
- pour le maintien d'une CLIS sur le territoire du canton.

Monsieur CAUX : Il faut effectivement que la CCVA prenne une motion afin de conserver ses écoles et la CLIS sur notre territoire.

Ayant entendu les propositions des différents Conseillers Communautaires, le Président propose à l'assemblée de prendre une motion afin de préserver les écoles du territoire et de maintenir la CLIS en s'appuyant sur l'étude de restructuration scolaire que le Val de l'Ailette mène.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

4. ALSH

Le Président laisse la parole à Madame Franciane PETIT, Vice-présidente en charge du Parascolaire pour présenter ce dossier.

1°) Tarifs

Madame PETIT rappelle les tarifs appliqués pour les ALSH de février et Pâques 2011 :

Tarif Journée sans repas pour les ALSH Février et Pâques 2011	Participation des familles aux sorties exceptionnelles
6,50 €	10 €

Madame PETIT informe l'assemblée qu'une nouvelle réglementation concernant la tarification des ALSH et en cours de préparation. Elle sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2012 mais la Caisse d'Allocation Familiale est favorable à une expérimentation dès 2011.

Madame PETIT présente cette nouvelle tarification en fonction des coefficients familiaux :

Allocataire CAF		
QF	Journée sans repas	Journée mini-camp
0 à 450	3 euros	4,5 euros
451 à 550	3,5 euros	6 euros
551 à 650	4 euros	7,5 euros
651 à 750	6 euros	12 euros
+ 751	6,5 euros	13 euros
Non allocataire (MSA et autres)		
	6,5 euros	13 euros

Madame PETIT informe également l'assemblée qu'un séjour de vacances pour une durée de 7 jours au tarif de 150 euros sera proposé dans le cadre de l' ALSH d'été.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide les tarifs tels que présentés ci-dessus.

2°) Modification du règlement de fonctionnement

Madame PETIT propose au Conseil Communautaire de modifier les points suivants du règlement de fonctionnement de l'ALSH :

- ✓ Les horaires : de 9h à 12h et de 14h à 17h avec la possibilité de prendre son repas sur place. Un accueil échelonné est assuré à partir de 8h00 et jusqu'à 18h00.
- ✓ Une participation supplémentaire, fixée à 0,50 euros par matin ou soir, est demandée pour l'accueil entre 8h/8h45 et 17h15/18h. (mais plus de frais de transport)
- ✓ La valeur des « bons vacances » MSA et les aides des Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) sont déduites de la participation des familles. La communauté de communes fait l'avance et se charge de recouvrer ce montant auprès de la MSA ou des CCAS. Les tarifs pratiqués pour les allocataires CAF prennent déjà en compte la participation complémentaire de la CAF.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide les modifications proposées au règlement de fonctionnement de l'ALSH.

5. Personnel

Le Président laisse la Parole à Véronique Deruelle pour ce dossier. Celle-ci explique que suite à la très longue absence de Mme Trannin en charge des affaires scolaires et à l'incertitude concernant son retour, il est prévu de recruter un responsable des affaires scolaires

Pour cela, il convient de créer un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Le Président demande au Conseil Communautaire de valider la modification du tableau des effectifs ci-dessous :

Section : Pilotage, management et gestion des services publics
Famille : Affaires Générales
Métier : Assistant administratif
Cadre d'emplois : Attachés
Grade : Attaché Territorial – emploi permanent
- ancien effectif **01**
- nouvel effectif **02**
Grade : Attaché Territorial – emploi non permanent
- ancien effectif **01**
- nouvel effectif **01**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide la création de poste tel que présentée ci-dessus.

6. Déchets

Le Président informe l'assemblée que par délibération du 10 novembre 2010, la communauté de communes des Villes d'Oyse a sollicité son retrait de Valor'Aisne pour adhérer au SIRTOM du Laonnois à compter du 1^{er} octobre 2011. Celui-ci a accepté la demande d'adhésion par délibération du 21 décembre 2010.

Ce retrait, rendu obligatoire puisque le SIRTOM est lui-même adhérent à Valor'Aisne, ne modifie en rien le périmètre du syndicat départemental et ses capacités de mutualisation.

Le comité syndical de Valor'Aisne a délibéré favorablement à l'unanimité sur cette demande.

Suite à cet avis favorable, les assemblées délibérantes des membres du syndicat sont appelées à se prononcer sur ce retrait.

Suite à cet exposé, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité le retrait de la Communauté de Commune des Villes d'Oyse de Valor'Aisne à compter du 1^{er} octobre 2011

7. Prise de compétence « TOURISME »

Le Président laisse la parole à Monsieur VAGNIEZ, Vice-président en charge du Tourisme pour présenter ce dossier.

Pourquoi ? :

- Dans le cadre du projet de territoire l'axe de développement économique retenu est le tourisme.
 - Or il se trouve qu'actuellement la CCVA n'a pas la compétence adéquate pour mener ces actions.
- ➔ Il est donc nécessaire de modifier spécifiquement les statuts

Dans Quel Objectif :

- Mettre en place une stratégie touristique globale et partagée par tout le territoire communautaire, afin que chacun bénéficie des retombées.
 - En faire un levier en faveur de l'emploi, de la création d'activités et de la qualité de vie sur le territoire,
- ➔ Proposition de la prise d'une **compétence facultative** donc additionnelle ciblée et bien définie

Selon quels Termes ? :

- ✓ **Elaboration et mise en œuvre d'une politique locale du tourisme et de plans locaux de développement touristique comme :**
 - * Le développement et la promotion d'un tourisme vert et de loisirs nature en soutenant notamment la création de la Voie Verte et en développant la pratique de la randonnée sur le territoire
 - * Le montage de projets et la mise en place d'animations nouvelles ayant un intérêt communautaire et visant à dynamiser le territoire intercommunal et à proposer une offre touristique régulière
 - * L'assistance et le conseil aux porteurs de projets dans le but de développer l'hébergement et l'offre de loisirs
 - * La structuration, l'organisation et la qualification de l'offre présente sur le territoire intercommunal

Monsieur LEMOINE : il faut que la CCVA soutienne les projets réalisés sur le territoire.

Monsieur COOREVITS : le tourisme vert d'accord mais il faut aussi penser aux retombées économiques.

Monsieur CAUX : la CCVA a un rôle important à jouer pour mettre en commun tout les moyens existants, il faut que tout les organismes travaillent ensemble pour mener à bien le développement du tourisme sur le territoire.

Monsieur COOREVITS : il faut communiquer, rencontrer les organismes, les personnes et mettre en place des moyens si l'on veut que cela fonctionne.

Monsieur LEMOINE fait un résumé sur ce que représente la prise de compétence tourisme pour la CCVA :

- ✓ Coordination des acteurs locaux liés au tourisme (professionnels, associations...)
- ✓ Communication et promotion des projets et animations portés par le Val de l'Ailette
- ✓ Collecte de la taxe de séjour
- ✓ Soutien financier à l'office de tourisme existant
- ✓ Réflexion autour de la création d'un office de tourisme intercommunautaire

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la prise de compétence tourisme et valide les modalités et la teneur de cette nouvelle compétence.

8. Indemnité du Comptable

Le Président informe les délégués du Conseil Communautaire que l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal et autorisé à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

La collectivité est amenée à demander régulièrement des conseils au receveur municipal en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Il propose d'attribuer au comptable l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pour l'année 2011 le montant de l'indemnité est fixé à 628,28 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide d'accorder l'indemnité pour un montant de 628,28 €.

9. Finances

1°) Projets d'investissements 2011

	Administration générale									
	Informatique	Station de travail ANC	Site Internet	Logiciel GRH	Licences Pack office	Licences Photoshop - Communication	Appareil numérique + Vidéo projecteur	Mobilier cuisine	Communication	S. Technique
Dépenses Totales	880,77	1 354,48	8 600,00	1 600,00	1 000,00	2 000,00	1 500,00	250,00	27 000,00	1 600,00
Recettes Totales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Besoin en financement	880,77	1 354,48	8 600,00	1 600,00	1 000,00	2 000,00	1 500,00	250,00	27 000,00	1 600,00

	PARASCOLAIRE							SCOLAIRE					
	Logiciel ALSH - Multi accueil - RAM	Extension Ribambelle	RIBAMBELLE	RAM	ALSH et SEJOUR VACANCES	ENFANCE - JEUNESSE	PORTE LOCAL ALSH	Copieurs	ENR - EL TROSLY et ST PAUL	Petit matériel + PC + Imprimante + ppms	Aspirateur - Lave linge - Réfrigérateur et divers	Cantine	Gymnase
N° OPERATION	069	090	091	092	093	094	095	096	097	098	099	100	101
Dépenses Totales	0,00	359 000,00	1 470,00	3 160,00	1 483,00	375,00	1 775,00	8 500,00	32 000,00	20 000,00	10 000,00	6 600,00	7 500,00
Recettes Totales	5 859,00	240 000,00	472,00	1 070,00	489,00	119,00	119,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Besoin en financement	-5 859,00	119 000,00	998,00	2 090,00	994,00	256,00	1 656,00	8 500,00	23 000,00	20 000,00	10 000,00	6 600,00	7 500,00

	Logement gardien déchetterie		EXTENSION CCVA			NOUVEAU SIEGE CCVA		MAISON DES SERVICES		
	Aménagement accès	Mobilier cuisine	Travaux	Connexion téléphoniques & informatiques	Mobilier	Etude de faisabilité	Maitrise d'œuvre	Etude faisabilité	Informatique - Internet - PC Portable	Mobilier
N° OPERATION	060	086	087			088		089		
Dépenses Totales	7 300,00	2 500,00	64 200,00	4 500,00	6 500,00	4 800,00	108 000,00	9 000,00	24 600,00	6 000,00
Recettes Totales	0,00	0,00	52 537,00			0,00	0,00	26 500,00		
Besoin en financement	7 300,00	2 500,00	11 000,00			4 800,00	108 000,00	13 100,00		

	Numérisation cadastre	OPAH		Diverses Etudes				TOTAL
	Equipement logiciel cadastre PLU et ANC	étude pré-opérationnelle	Suivi animation	Restructuration scolaire	Enveloppe globale 119 600 € TTC			
					Documents d'urbanismes	Documents d'urbanismes	Bilan énergétique	CEIR
N° OPERATION	102	049		075	077	103	076	078
Dépenses Totales	21 100,00	30 000,00	60 000,00	45 000,00	58 000,00		9 500,00	898 648,25
Recettes Totales	8 800,00	24 000,00	48 000,00	13 249,00	93 546,00		14 200,00	537 460,00
Besoin en financement	12 300,00	6 000,00	12 000,00	31 751,00	-35 546,00		-4 700,00	409 025,25

Le président précise qu'en bleu figure les restes à réaliser et en rouge les opérations nouvelles ou intégralement reportées car n'ayant pas connu de commencement en 2010.

Il précise également que les chiffres négatifs apparaissant dans la ligne besoin en financement sont normaux dès lors qu'une partie des dépenses ont été effectuées sur l'exercice 2010 et que la totalité des recettes restent à percevoir sur 2011

Le président propose alors à l'assemblée de valider ce programme d'investissement et de l'autoriser à remplir toutes les formalités nécessaires

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le programme d'investissement proposé.

2°) Attribution de compensation

Le président fait état des dernières informations concernant la réforme de la taxe professionnelle et de la conclusion retenue par la Commission locale d'évaluation des charges transférées lors de sa séance du 04 avril 2011.

Le Président indique donc aux délégués du Conseil Communautaire, qu'étant donné

- ➔ La disparition des bases servant au calcul de l'attribution de compensation
- ➔ L'absence de nouveaux indicateurs fiables de l'activité professionnelle sur les communes du territoire pour refaire le calcul
- ➔ L'absence de proposition de nouvelles règles par l'état

Il est proposé pour cette année de verser à chaque commune le même montant d'attribution de compensation que l'année dernière. Le calendrier de reversement restant le même avec un mois de décalage pour le premier versement du fait du vote tardif du budget.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la proposition de la CLECT et décide que les montants correspondants à cette décision seront inscrits au budget 2011.

3°) Budget Général

Approbation du compte administratif 2010

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente et commente pour l'assemblée le compte administratif 2010.

Budget Général Compte administratif	Fonctionnement		Investissement		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
TOTAL DEPENSES	2 473 209,00 €	2 223 116,07 €	687 401,00 €	176 841,97 €	120 235,25 €
TOTAL RECETTES	2 319 227,00 €	2 313 439,04 €	687 401,00 €	109 789,47 €	69 308,00 €
Résultat de Clôture de l'exercice		90 322,97 €		-67 052,50 €	23 270,47 €
Résultat N-1		1 051 997,13 €		8 064,07 €	
Résultat de clôture		1 142 320,10 €		-58 988,43 €	1 083 331,67 €

Monsieur LEMOINE, Président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, président alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget principal de l'exercice 2010, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif tel que présenté.

Approbation du compte de gestion 2010

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée le compte de gestion 2010. Il précise que le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable principal dans le cadre de la gestion financière de l'Etat, des Collectivités Locales ou tout autre organisme public pour un exercice donnée.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	687 401,00	3 371 224,13	4 058 625,13
Titres de recettes émis (b)	109 789,47	2 335 366,79	2 445 156,26
Réductions de titres (c)	0,00	21 927,75	21 927,75
Recettes nettes (d = b - c)	109 789,47	2 313 439,04	2 423 228,51
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	687 401,00	2 473 209,00	3 160 610,00
Mandats émis (f)	176 841,97	2 223 196,71	2 400 038,68
Annulations de mandats (g)	0,00	80,64	80,64
Dépenses nettes (h = f - g)	176 841,97	2 223 116,07	2 399 958,04
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		90 322,97	23 270,47
(h - d) Déficit	67 052,50		

Le Président propose donc à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat du compte administratif 2010

Le Conseil de Communauté vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif.

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
	176 841,97 €	109 789,47 €
Solde	-67 052,50 €	
Excédent 2009	8 064,07 €	
Résultat cumulé (001)	58 988,43 €	
Restes à réaliser en recette	69 308,00 €	
Restes à réaliser en dépense	120 235,25 €	
Affectation résultat	-109 915,68 €	
	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
	2 223 116,07 €	2 313 439,04 €
Solde	90 322,97 €	
Affectation 2009	41 010,67 €	
Excédent 2009	1 093 007,80 €	
Résultat cumulé	1 142 320,10 €	

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 109 915,68 €
- Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté : **1 032 404,42 €**

Vote des taxes 2011

Le président expose à l'assemblée, qu'après la compensation relais votée en 2010 dans le cadre de la réforme de la Taxe professionnelle, l'état à mis en place pour 2011 de nouvelles dispositions de compensation.

En effet, la taxe professionnelle ayant disparue les recettes anciennement liées à celle-ci seront compensées en 2011 de la façon suivante :

- Création de la Cotisation Foncière des Entreprises
- Création d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- Création d'un Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) frappant les entreprises de réseaux d'énergie, de transport ferroviaire, de télécommunications.
- Récupération de la taxe d'habitation du département engendrant un rebasage des taux (taux collectivité + taux département)
- Récupération d'une part de la taxe du foncier non bâti (engendrant également un rebasage des taux)
- Attribution d'allocations compensatrices diverses (de TH, de Foncier non bâti)
- Création d'un Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) qui contribuera par prélèvement ou versement à maintenir les recettes des collectivités

Les services fiscaux du département ont ainsi fourni à la communauté de communes tous les éléments issus de la nouvelle réglementation en les appliquant sur nos taux de 2010.

En 2009 puis en 2010 la situation a donc été la suivante :

	Taux 2009 inchangés depuis 2006	Base 2009	Produits CCVA 2009	Taux 2010	Base 2010	Produits CCVA 2010
Taxe Habitation	5,42%	5 572 839	302 047,87 €	5,42%	5 759 355	312 157,04 €
Foncier Bâti	6,94%	3 930 186	272 754,91 €	6,94%	4 027 175	279 485,95 €
Foncier Non Bâti	10,74%	615 543	66 109,32 €	10,74%	623 864	67 002,99 €
Taux TP Puis Taux relais	9,79%	4 109 838	402 353,14 €	9,79%	4 260 000	417 054,00 €
			1 043 265,24 €			1 075 699,98 €

En 2011, les données fournies par les services fiscaux sont les suivantes :

	Taux rebasés 2010	Bases prévisionnelles 2011	Produit Etat 1259 Fiscalité Professionnelle Unique
Taxe Habitation	12,64%	5 953 000	752 459,00 €
Taux de Foncier Bâti	6,94%	4 185 000	290 439,00 €
Taux de Foncier Non Bâti	12,08%	635 000	76 708,00 €
Cotisation Foncière des Entreprises	20,68%	609 100	125 962,00 €
		Produits des taxes	1 245 568,00 €
Allocation compensatrice Taxe Habitation Départementale			60 378,00 €
Allocation compensatrice Foncier non bâti			281,00 €
Réduction des bases des créations d'établissement			337,00 €
Dotation unique spécifique			1 721,00 €
Taxe additionnelle au non bâti			5 645,00 €
Cotisation sur la Valeur Ajoutée part EPCI			138 243,00 €
IFER station radioélectrique			8 160,00 €
		Produits Totaux	1 460 333,00 €
		Prélèvement FNGIR	- 334 112,00 €
		Produits totaux CCVA	1 126 221,00 €

Le Président propose donc à l'assemblée de garder pour 2011, les taux rebasés 2010 calculés par les services fiscaux.

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide de retenir les taux suivants pour l'année 2011 :

- Taux de TAXE D'HABITATION → 12.64 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI → 6,94 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI → 12.08 %
- Taux COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES* → 20.68 %

Vote du budget primitif 2011

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des finances présente et commente le budget primitif de l'année 2011 détaillé. Au global, celui-ci se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT :

O11	charges à caractère général	582 680,00 €	O13	atténuation de charges	159 000,00 €
O12	charges de personnel	1 293 000,00 €	70	produits financiers	121 592,00 €
O14	atténuation de produits	680 137,00 €	73	impôts et taxes	1 397 616,00 €
65	autres ch. de gestion courante	155 592,40 €	74	dotations et particip.	966 353,00 €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	0,00 €	75	autres produits	12 468,00 €
66	charges financières	2 900,00 €	76	produits financiers	0,00 €
66111	intérêts				
66112	ICNE (N - N-1)				
67	charges exceptionnelles	300,00 €	77	produits exceptionnels	0,00 €
68	provisions semi-budgétaires	0,00 €	78	repr.sur provision semi-budgétaire	0,00 €
O22	dépenses imprévues	0,00 €			
	total opérations réelles	2 726 909,40 €		total opérations réelles	2 657 029,00 €
O23	virement à l'investissement	0,00 €			
O42	transferts entre sections	58 838,00 €	O42	transferts entre sections	15 000,00 €
668	indemn.renegoc.capitalisées	0,00 €	722	travaux en régie	15 000,00 €
68	amortissements immobilisations	58 838,00 €	777	reprise de subventions	0,00 €
68	amortissements charges à répartir	0,00 €	78	Reprise provision budgétaires	0,00 €
68	provisions budgétaires	0,00 €	79	transferts de charges	0,00 €
O43	Opération d'ordre fonctionnement	0,00 €	O43	Opération d'ordre fonctionnement	0,00 €
	total opérations d'ordre	58 838,00 €		total opérations d'ordre	15 000,00 €
	total dépenses fonctionnement	2 785 747,40 €		total recettes fonctionnement	2 672 029,00 €
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté		OO2	excédent reporté	1 032 404,42 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	2 773 447,40 €		TOTAL FONCTIONNEMENT	3 704 433,42 €

930 986,02 €

INVESTISSEMENT :

		RAR	nouveaux
16	emprunts		6 283,00
202	Frais liés à la réalisation D.U. et Cadastre	16 000,00	63 100,00
2031	Frais études	84 500,00	73 800,00
205	Procédés, logiciels	10 200,00	3 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00
2181	Aménagement divers	0,00	1 400,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 235,25	78 200,00
2184	Mobilier	0,00	23 030,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	64 683,00
2312	Aménagement de terrain	7 300,00	0,00
2313	Constructions	0,00	531 200,00
O20	dépenses imprévues		
45	opérations pour compte de tiers		
	total dépenses réelles	120 235,25	844 696,00
O40	transferts entre sections		15 000,00
2138	<i>travaux en régie</i>		15 000,00
139	<i>reprise de subventions</i>		
15	<i>repr.prov.budgétaires</i>		
481	<i>transferts de charges</i>		
O41	opérations patrimoniales		
	total dépenses d'ordre		15 000,00
	total dépenses de l'exercice		859 696,00
	restes à réaliser	120 235,25	
OO1	déficit reporté		58 988,43
	TOTAL INVESTISSEMENT		1 038 919,68

		RAR	nouveaux
1068	résultat fonct. capitalisé		109 915,68
10222	factva		114 350,00
13	subventions d'investissement	69 308,00	468 152,00
16	emprunts		218 356,00
27	cessions d'immobilisations		
O24	opérations pour compte de tiers		
45			
	total recettes réelles	69 308,00	910 773,68
O21	virement de la section de fonctionnement		0,00
O40	transferts entre sections		58 838,00
16	<i>indemn.renégociation capitalisées</i>		0,00
28	<i>amortissements immobilisations</i>		58 838,00
481	<i>amortissements charges à répartir</i>		0,00
15	<i>provisions budgétaires</i>		0,00
O41	opérations patrimoniales		
	total recettes d'ordre		58 838,00
	total recettes de l'exercice		969 611,68
	restes à réaliser	69 308,00	
OO1	excédent reporté		0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		1 038 919,68

0,00

Monsieur le Président présente au vote le budget décomposé comme suit :

- 2 773 447,40 € de dépenses de fonctionnement
- 3 704 443,42 € de recettes de fonctionnement

- 1 038 919,68 € de dépenses d'investissement
- 1 038 919,68 € de recettes d'investissement

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget primitif 2011 tel que présenté.

4°) Budget Ordures Ménagères

Approbation du compte administratif 2010

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente et commente pour l'assemblée le compte administratif 2010.

Budget OM Compte administratif	Fonctionnement		Investissement		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
TOTAL DEPENSES	765 999,84 €	714 516,75 €	36 664,99 €	8 496,50 €	1 076,40 €
TOTAL RECETTES	862 769,42 €	770 945,88 €	36 664,99 €	26 040,20 €	- €
Résultat de Clôture de l'exercice		56 429,13 €		17 543,70 €	73 972,83 €
Résultat N-1		148 237,57 €		-16 468,15 €	
Résultat de clôture		188 198,55 €		1 075,55 €	189 274,10 €

Monsieur LEMOINE, Président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget ordures ménagères de l'exercice 2010, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif tel que présenté.

Approbation du compte de gestion 2010

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée le compte de gestion 2010 pour les ordures ménagères. Il précise que le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable principal dans le cadre de la gestion financière de l'Etat, des Collectivités Locales ou tout autre organisme public pour un exercice donnée.

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 664,99	862 769,42	899 434,41
Titres de recettes émis (b)	26 040,20	789 251,96	815 292,16
Réductions de titres (c)	0,00	18 306,08	18 306,08
Recettes nettes (d = b - c)	26 040,20	770 945,88	796 986,08
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 664,99	765 999,84	802 664,83
Mandats émis (f)	8 496,50	714 954,21	723 450,71
Annulations de mandats (g)	0,00	437,46	437,46
Dépenses nettes (h = f - g)	8 496,50	714 516,75	723 013,25
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d - h) Excédent	17 543,70	56 429,13	73 972,83
(h - d) Déficit			

Le Président propose donc à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat du compte administratif 2010

Le Conseil de Communauté vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif.

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
	8 496,50 €	26 040,20 €
Solde	17 543,70 €	
Déficit 2009	-16 468,15 €	
Résultat cumulé (001)	1 075,55 €	
Restes à réaliser en recette	0,00 €	
Restes à réaliser en dépense	0,00 €	

Affectation résultat	1 075,55 €
-----------------------------	-------------------

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
	714 516,75 €	770 945,88 €
Solde 2010	56 429,13 €	
Excédent 2009	131 769,42 €	
Affectation 2010	1 837,83 €	
Résultat cumulé (002)	188 198,55 €	

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : **0,85 €**
- Ligne 002 - Résultat de fonctionnement reporté : **188 197,70 €**

Vote du budget primitif 2011

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des finances présente et commente le budget annexe primitif de l'année 2011 détaillé. Au global, celui-ci se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Charges			Recettes		
O11	charges à caractère général	680 200,00 €	O13	atténuation de charges	400,00 €
O12	charges de personnel	93 331,60 €	70	produits financiers	610 000,00 €
O14	atténuation de produits	- €	73	impôts et taxes	- €
65	autres ch. de gestion courante	15 000,00 €	74	dotations et particip.	- €
656	frais de fonct.des groupes d'élus	- €	75	autres produits	110 000,00 €
66	charges financières	761,00 €	76	produits financiers	- €
67	charges exceptionnelles	18 000,00 €	77	produits exceptionnels	- €
68	provisions semi-budgétaires	- €	78	repr.sur prov.semi-budg.	- €
O22	dépenses imprévues	45 500,00 €			
	total opérations réelles	852 792,60 €		total opérations réelles	720 400,00 €
O23	virement à l'investissement	46 175,95 €			
O42	transferts entre sections	9 630,00 €	O42	transferts entre sections	- €
O43	opér ordre fonctionnement	- €	O43	opér ordre fonctionnement	- €
	total opérations d'ordre	55 805,95 €		total opérations d'ordre	- €
	total dépenses fonctionnement	908 598,55 €		total recettes fonctionnement	720 400,00 €
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté		OO2	excédent reporté	188 198,55 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	908 598,55 €		TOTAL FONCTIONNEMENT	908 598,55 €

INVESTISSEMENT

Charges				Recettes			
		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
16	emprunts		8 453,10	1068	résultat fonct. capitalisé		
				10222	actva		9 400,00
2182	Matériel de transport	0,00	17 000,00	13...	subventions d'investissement		2 948,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00				
2184	Mobilier	0,00	0,00				
2188	Autres immobilisations corporelles	1 076,40	35 700,00	16	emprunts		0,00
2312	Aménagement de terrain	0,00	7 000,00				
2313	Constructions	0,00	0,00				
O20	dépenses imprévues			O24	cessions d'immobilisations		
45...	opérations pour compte de tiers			45...	opérations pour compte de tiers		
	total dépenses réelles	1 076,40	68 153,10		total recettes réelles	0,00	12 348,00
					virement de la section de fonctionnement		46 175,95
O40	transferts entre sections		0,00	O40	transferts entre sections		9 630,00
O41	opérations patrimoniales			O41	opérations patrimoniales		
	total dépenses d'ordre		0,00		total recettes d'ordre		55 805,95
	total dépenses de l'exercice		68 153,10		total recettes de l'exercice		68 153,95
	restes à réaliser		1 076,40		restes à réaliser		0,00
OO1	déficit reporté		0,00	OO1	excédent reporté		1 075,55
	TOTAL INVESTISSEMENT		69 229,50		TOTAL INVESTISSEMENT		69 229,50

Monsieur le Président présente au vote le budget décomposé comme suit :

- 908 597,70 € de dépenses de fonctionnement
- 908 597,70 € de recettes de fonctionnement

- 69 229,50 € de dépenses d'investissement
- 69 229,50 € de recettes d'investissement

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget primitif 2011 tel que présenté.

5°) Budget SPANC

Approbation du compte administratif 2010

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente et commente pour l'assemblée le compte administratif 2010.

Budget SPANC Compte administratif	Fonctionnement		Investissement		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
TOTAL DEPENSES	35 537,00 €	22 014,40 €	6 000,00 €	0,00 €	- €
TOTAL RECETTES	35 537,00 €	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	- €
Résultat de Clôture de l'exercice		- 22 014,40 €		0,00 €	- 22 014,40 €
Résultat N-1		0,00 €		0,00 €	
Résultat de clôture		- 22 014,40 €		0,00 €	- 22 014,40 €

Monsieur LEMOINE, Président de la Communauté de Communes s'étant retiré, Monsieur Jacques MARTIN, Maire de la commune de Jumencourt, présidant alors le Conseil communautaire présente au vote le compte administratif du budget SPANC de l'exercice 2010, dressé par M. Thierry LEMOINE, Président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif tel que présenté.

Approbation du compte de gestion 2010

Monsieur Cordier, Vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée le compte de gestion 2010 pour le SPANC. Il précise que le compte de gestion est l'ensemble des documents justifiant et résumant la totalité des opérations exécutées, sous sa responsabilité, par un comptable principal dans le cadre de la gestion financière de l'Etat, des Collectivités Locales ou tout autre organisme public pour un exercice donnée.

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 000,00	35 537,00	41 537,00
Titres de recettes émis (b)	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 000,00	35 537,00	41 537,00
Mandats émis (f)	0,00	22 014,40	22 014,40
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	22 014,40	22 014,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00		
(h - d) Déficit	0,00	22 014,40	22 014,40

Le Président propose donc à l'assemblée de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du conseil communautaire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat du compte administratif 2010

Le Conseil de Communauté vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif.

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
	- €	- €
Solde	0,00 €	
Déficit 2009	0,00 €	
Résultat cumulé (001)	0,00 €	
Restes à réaliser en recette	0,00 €	
Restes à réaliser en dépense	0,00 €	
Affectation résultat	0,00 €	

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
	22 014,40 €	- €
Solde 2010	-22 014,40 €	
Excédent 2009	0,00 €	
Affectation 2010	0,00 €	
Déficit cumulé (002)	22 014,40 €	

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €
- Ligne 002 - Déficit de fonctionnement reporté : 22 014.40 €

Vote du budget primitif 2011

Monsieur Cordier, Vice Président en charge des finances et des Ordures Ménagères présente et commente le budget annexe primitif de l'année 2011 détaillé. Au global, celui-ci se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Charges			Recettes		
O11	charges à caractère général	13 600,00	O13	atténuation de charges	0,00
O12	charges de personnel	71 078,00	70	produits financiers	100 800,00
O14	atténuation de produits	0,00	73	impôts et taxes	0,00
65	autres ch. de gestion courante	0,00	74	dotations et particip.	8 892,40
656	frais de fonct.des groupes délus	0,00	75	autres produits	0,00
66	charges financières	0,00	76	produits financiers	0,00
67	charges exceptionnelles	0,00	77	produits exceptionnels	0,00
68	provisions semi-budgétaires	0,00	78	repr.sur provy.semi-budg.	0,00
O22	dépenses imprévues	0,00			
	total opérations réelles	84 678,00		total opérations réelles	109 692,40
O23	virement à l'investissement	3 000,00			
O42	transferts entre sections	0,00	O42	transferts entre sections	0,00
O43	opér ordre fonctionnement	0,00	O43	opér ordre fonctionnement	0,00
	total opérations d'ordre	3 000,00		total opérations d'ordre	0,00
	total dépenses fonctionnement	87 678,00		total recettes fonctionnement	109 692,40
	restes à réaliser			restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	22 014,40	OO2	excédent reporté	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	109 692,40		TOTAL FONCTIONNEMENT	109 692,40

INVESTISSEMENT

Charges				Recettes			
		RAR	nouveaux			RAR	nouveaux
16	emprunts		0,00	1068	résultat fonct. capitalisé		0,00
205	procédés, logiciels		3 300,00	10222	FCTVA		500,00
2182	Matériel de transport		0,00				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		0,00				
2184	Mobilier		0,00				
2188	Autres immobilisations corporelles		200,00	16	emprunts		
2312	Aménagement de terrain		0,00				
2313	Constructions		0,00				
O20	dépenses imprévues			O24	cessions d'immobilisations		
45 _{ss}	opérations pour compte de tiers			45 _{ss}	opérations pour compte de tiers		
	total dépenses réelles	0,00	3 500,00		total recettes réelles	0,00	500,00
					virement de la section de fonctionnement		3 000,00
O40	transferts entre sections		0,00	O40	transferts entre sections		0,00
O41	opérations patrimoniales			O41	opérations patrimoniales		
	total dépenses d'ordre		0,00		total recettes d'ordre		3 000,00
	total dépenses de l'exercice		3 500,00		total recettes de l'exercice		3 500,00
	restes à réaliser		0,00		restes à réaliser		0,00
OO1	déficit reporté		0,00	OO1	excédent reporté		0,00
	TOTAL INVESTISSEMENT		3 500,00		TOTAL INVESTISSEMENT		3 500,00

Monsieur le Président présente au vote le budget décomposé comme suit :

- 109 692,40 € de dépenses de fonctionnement
- 109 692,40 € de recettes de fonctionnement

- 3 500,00 € de dépenses d'investissement
- 3 500,00 € de recettes d'investissement

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget primitif 2011 tel que présenté.

10. Projet de Territoire

Le Président informe l'assemblée que la rédaction du projet de territoire est en cours en lien avec le Cabinet THA qui a accompagné le bureau tout au long de cette démarche.

Le président insiste cependant sur le fait que les commissions consultatives peuvent continuer à travailler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

**Le Secrétaire de séance
Denis CORDIER**



**Le Président
Thierry LEMOINE**

